

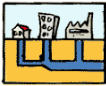

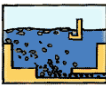
**Rapport annuel  
sur le prix et la qualité du service public  
de l'assainissement collectif  
(RPQS-AC)**

**Exercice 2015**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations et indicateurs réclamés par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007 diffèrent selon les compétences du service.

Afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs qui vous concernent, le présent modèle associe une icône à chacune des 3 compétences définies par la circulaire n° 12/DE du 28/04/2008 prise pour l'application du décret :

Collecte		La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.
Transport		La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
Dépollution		La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre le rejet lui-même.

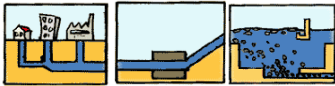
Il convient dès lors d'effacer les indicateurs ne concernant pas votre service, pour obtenir le contenu obligatoire de votre rapport.

## Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	1
Présentation du territoire desservi .....	1
Mode de gestion du service .....	1
Estimation de la population desservie .....	1
Nombre d'abonnements .....	1
Autorisations de déversements d'effluents industriels .....	2
Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).....	2
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	3
Modalités de tarification.....	3
Facture d'assainissement type .....	4
Recettes .....	4
3. Financement des investissements.....	5
Montants financiers .....	5
État de la dette du service.....	5
Amortissements .....	5
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	5
Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	5
4. Indicateurs de performance .....	6
Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif .....	6
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	6
5. Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).....	6
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte.....	6
Durée d'extinction de la dette de la collectivité.....	8
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente.....	8
Taux de réclamations .....	8
6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	9
Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité .....	9
Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	9

# 1. Caractérisation technique du service

## Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SAINT-JEAN-DE-SIXT
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune

➤ Compétences liée au service :

Collecte  Transport  Dépollution

➤ Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

L'ensemble du territoire de la commune à l'exception des secteurs suivants :

- Les Mouilles de Forgeassoud, L'envers de Forgeassoud

## Mode de gestion du service



Le service est exploité en  régie  
 délégation de service public (affermage ou concession)

Si c'est une délégation de service public :

- Nom du délégataire : /
- Date de début de contrat : /
- Date de fin de contrats : /
- Missions du délégataire : /

## Estimation de la population desservie



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 6000 habitants.

## Nombre d'abonnements



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2014	Nombre d'abonnés total au 31/12/2015
SAINT JEAN DE SIXT	1248	1289

## ***Autorisations de déversements d'effluents industriels***



Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2015 : 8

## ***Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)***



Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- X km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- X km de réseau unitaire hors branchements,
- X ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/08/2014 et 31/07/2015 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>			
Frais d'accès au service	(facultatif)		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	32,71 €	33,36 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à ..... m <sup>3</sup>	0,4486 €/m <sup>3</sup>	0,4636 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 2 : ..... à ..... m <sup>3</sup>		
	Tranche 3 : ..... à ..... m <sup>3</sup>		
	Tranche 4 : ..... à ..... m <sup>3</sup>		
Autre : .....			
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public SE2A)</b>			
Frais d'accès au service	(facultatif)		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	80,56 €	80,56 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à ..... m <sup>3</sup>	1,48 €/m <sup>3</sup>	1,48 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 2 : ..... à ..... m <sup>3</sup>		
	Tranche 3 : ..... à ..... m <sup>3</sup>		
	Tranche 4 : ..... à ..... m <sup>3</sup>		
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Assujettissement TVA <sup>(2)</sup>	<input type="checkbox"/> oui   <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui   <input type="checkbox"/> non
Redevances	Modernisation des réseaux	0,155/ €/m <sup>3</sup>	0,16 €/m <sup>3</sup>
	Autre : .....		

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les régies et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 18/07/2014 effective à compter du 01/08/2014 fixant les tarifs du service d'assainissement
- Délibération du \_\_/\_\_/\_\_ effective à compter du \_\_/\_\_/\_\_ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du \_\_/\_\_/\_\_ effective à compter du \_\_/\_\_/\_\_ fixant ...
- Délibération du \_\_/\_\_/\_\_ effective à compter du \_\_/\_\_/\_\_ fixant ...

## Facture d'assainissement type



Les tarifs applicables au 01/08/2014 et au 31/07/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont <sup>(1)</sup> :

Tarifs		Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %	
Délégataire (SE2A)	Part fixe	80,56	80,56	0,00	
	Part proportionnelle	Tranche 1	177,06	177,60	0,00
		Tranche 2			
		Tranche 3			
		Tranche 4			
Collectivité	Part fixe	32,71	33,36	1,98	
	Part proportionnelle	Tranche 1	53,83	55,63	3,34
		Tranche 2			
		Tranche 3			
		Tranche 4			
Redevance pour modernisation des réseaux		18,00	19,20	6,66	
Autre : .....					
Autre : .....					
TVA si service assujetti (10 %)		36,27	36,63	0,99	
<b>Total</b>		<b>398,97</b>	<b>402,98</b>	<b>1,00</b>	

<sup>(1)</sup> Plutôt que de remplir le tableau ci-dessus, la collectivité peut fournir à l'appui de son rapport deux factures d'eau, toutes deux calculées pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an, l'une avec les modalités tarifaires applicables au 01/01/2015 et l'autre avec celles applicables au 01/01/2016.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, il vous faut présenter les éléments explicatifs (financement de travaux...):

- Augmentation des investissements sans ressources nouvelles

## Recettes



	2015
Facturation du service aux abonnés domestiques (parts fixe et variable)	328.277
Facturation du service aux abonnés non-domestiques (parts fixe et variable)	
Autres prestations auprès des abonnés	
Subventions (section exploitation uniquement)	
Primes pour épuration de l'Agence de l'eau	29.585
Contribution exceptionnelle du budget général	
Autre : Redevance pour modernisation des réseaux	13.091

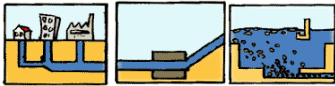
## 3. Financement des investissements

### Montants financiers



Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3.498
Montants des subventions	0
Montants des contributions du budget général	0

## État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

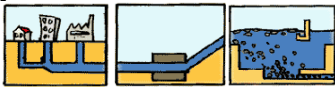
Encours de la dette au 31 décembre 2015 (montant restant dû)		528.349
Montant remboursé durant l'exercice	Capital	77.426
	Intérêts	23.668

## Amortissements



Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 45 009 €.

## Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Réfection du réseau dans le secteur de Corengy avec reprise des branchements	117.511
Réseau secteur le Crêt (T3)	15.654

## Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice





## 4. Indicateurs de performance

### Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif

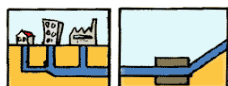


Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Pour l'année 2015, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :

$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100 = 95,30 \%$$

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

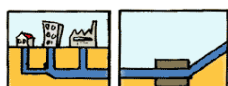


La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	<input type="checkbox"/>
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	<input type="checkbox"/>
20	mise à jour du plan au moins annuelle	<input type="checkbox"/>
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	<input type="checkbox"/>
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	<input type="checkbox"/>
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	<input type="checkbox"/>
+ 10	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	<input type="checkbox"/>
+ 10	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	<input type="checkbox"/>
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	<input type="checkbox"/>
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	<input type="checkbox"/>
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	<input type="checkbox"/>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 80 .

### Points noirs du réseau de collecte



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Pour l'année 2015, le nombre de points ramené sur 100 km de réseau est :

$$\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire de réseau de collecte hors branchements}} \times 100 = 0,00$$

### Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte



Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif est :

$$\frac{\mathbf{L_{2013} + L_{2012} + L_{2011} + L_{2010} + L_{2009}}}{\mathbf{5 \times \text{linéaire de réseau de collecte}}} \times \mathbf{100} = \underline{\hspace{2cm}} \%$$

## Durée d'extinction de la dette de la collectivité



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Pour l'année 2015 la durée d'extinction de la dette est :

$$\frac{\text{encours de la dette au 31/12/2015}}{\text{épargne brute annuelle}} = 4,23 \text{ ans}$$

## Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2015 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés sur les factures d'assainissement 2015 est :

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année 2015 tel que connu au 31/12/2015}}{\text{chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2015}} \times 100 = 0,00\%$$

## Taux de réclamations



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Pour l'année 2015, le taux de réclamations est de :

$$\frac{\text{nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000 = 0,00 \text{ ‰}$$

## 6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### *Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité*



En 2015, le service a reçu 1 demandes d'abandon de créances et en a accordé 1.  
94,00 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité.

### *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Fait à Saint Jean de Sixt, le 23 juin 2016

Le Maire,  
Pierre RECOUR